

Dimanche 12 avril 2026

Foulées Saint-Selvaïses

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1 : date et lieu

L'association « MARATHON DES GRAVES » organise le dimanche 12 avril 2026 « Les Foulées Saint-Selvaïses », courses pédestres 10 km et Semi-Marathon, sur routes (ouvertes à la circulation) et chemins. Lieu de départ et d'arrivée à la salle polyvalente de Saint-Selve (33650)

ARTICLE 2 : heures de départ

Le départ des courses est fixé sous l'arche PROTILING : à 09h30 pour le Semi et à 10h15 pour le 10km. Le rassemblement des concurrents aura lieu 10 minutes avant les départs pour un briefing du directeur de course. **Temps maximum autorisé pour le semi-marathon : 3h00.**

Un temps de passage limite de 2h max au km14 est imposé. Après cette limite les concurrents seront hors-course et rapatriés vers le point d'arrivée par l'organisation.

ARTICLE 3 : droits d'inscriptions

Inscription en ligne via le site Protiming. Tarifs : 10km = 12€, Semi = 20€ sans les frais de transaction. Limitation du nombre global de participants à 800 personnes

Inscription sur place à partir de 8h15 en fonction des places disponibles. Tarif : 10km= 15€, Semi=23€
Retrait des dossards sur place : la veille de 15h à 18h et le jour de la course de 8h15 à 10h00

ARTICLE 4 : conditions d'inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés :

- À partir de « Cadets » (années 2010 et moins) pour le 10 kms
- À partir de « Juniors » (années 2008 et moins) pour le Semi-marathon

ARTICLE 5 : catégories d'âge

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la F.F.A.

Les Catégories d'âge 2026

(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (cf. annexe de la Circulaire administrative 2025-2026). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a obtenu le Pass Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée le 15 janvier 2026 et valable 1 an

ARTICLE 7 : ravitaillements et balisage

Sur les parcours, un ravitaillement sera placé tous les 6 km environ (ainsi qu'à l'arrivée) Un marquage visuel des kilomètres (au minimum km1, km5, km9 sur le 10km et km1, km5, km10, km15, km20 sur le Semi) et un fléchage visuel seront présents.

ARTICLE 8 : lots et récompenses

Chaque coureur aura droit à un lot au retrait du dossard

Sont récompensés sur le podium : les 3 premiers au scratch du Semi-Marathon, hommes et femmes, et les 3 premiers du 10 km hommes et femmes.

Ensuite, pour chaque course, le premier de chaque catégorie, Homme et Femme (**non déjà récompensé(e) au scratch**).

Un récompense particulière sera remis aux premiers St Selvais et St Selvaises de chaque course ainsi qu'au club, asso ou entreprise le plus représenté.

ARTICLE 9 : interdiction de dopage

Les participants aux courses s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230- 1 et suivants du Code du Sport.

ARTICLE 10 : assistance médicale et assurance

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du Code du Sport).

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course

ARTICLE 11 : annulation de manifestation

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée.
L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.
Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve déduction faite des frais de dossier.

ARTICLE 12 : responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériels.
L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

ARTICLE 13 : respect de l'environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement. Tout concurrent, qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées ou qui dégradera le site, sera disqualifié.

ARTICLE 14 :

Droit à l'image :

Par le simple fait de leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

Loi Informatique et Libertés :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

ARTICLE 15 : Challenge Montesquieu

Les Foulées St Selvaies font parties du Challenge Montesquieu.

Le Challenge 2026 débutera à l'occasion des Foulées St Selvaies. Pour parvenir au classement final, il faudra avoir participé au minimum à 3 des 4 courses suivantes dont la dernière sera La Croisière des Bons Vins de La Brède fin octobre. Le règlement du challenge est disponible sur notre site internet :

<https://www.fouleesstselvaies.com/le-challenge-montesquieu/>

Les Foulées Saint Selvaies : Dimanche 12 avril 2026

Les Foulées du Vignoble Martillacais: Vendredi 01 mai 2026

La Saucataise : Dimanche 04 octobre 2026

La Croisière des Bons Vins (La Brède) : Dimanche 25 octobre 2026

ARTICLE 16 : acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Règlement de la Randonnée des Foulées Saint-Selvaies

Dimanche 12 avril 2026

Date et lieu

L'association « MARATHON DES GRAVES » organise le dimanche 12 avril 2026 une randonnée pédestres d'environ 10 km partiellement sur routes ouvertes à la circulation et chemins. Lieu de départ et d'arrivée à la salle polyvalente de Saint-Selve (33650)

Heure de départ

Le départ de la randonnée est fixé sous l'arche PROTIMING à 09h45

Le rassemblement des concurrents aura lieu 5 minutes avant le départ pour un briefing du directeur de course.

Droits d'inscriptions

Inscription en ligne via le site Protiming. Tarifs: 5€ sans les frais de transaction. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Nombre de place limité à 300.

Inscription sur place dans les limites des places disponibles le 12/04/2026 à partir de 8h15. Tarif : 8€ . Gratuit pour les moins de 12 ans

Retrait des dossards sur place le 12/04/2026 de 8h15 à 09h30

Les 10 commandements de la randonnée des Foulées St Selvaises

1. Je respecte le code de la route
2. Je ne suis pas prioritaire aux croisements de route
3. Je suis le balisage bleu pour ne pas me perdre et respecte le tracé des sentiers
4. J'accompagne mon enfant mineur et j'en suis responsable
5. Je prends soin de m'alimenter et boire en fonction de l'effort à fournir : distance de la rando 10.5km, 1 seul ravitaillement sur le parcours prévu au km 6.3 ainsi qu'à l'arrivée
6. Je respecte la nature et les propriétés privées
7. Je ne laisse aucune trace de mon passage (déchets, emballages...)
8. Je prévois des chaussures adéquates pour marcher dans les chemins parfois boueux
9. J'appelle un de ces numéros de téléphone en cas de problème ou d'abandon : Katia : 07 88 02 61 84,
10. Je rends mon dossard à un bénévole encadrant si je quitte la randonnée avant la fin.

Ravitaillements et balisage

1 ravitaillement sur le parcours au km 6 environ ainsi qu'à l'arrivée

Un fléchage visuel seront présents.

Des bénévoles seront présents parmi les randonneurs

Lots et récompenses

Chaque participant aura droit à un lot

Classement et chronométrage

Il n'y a ni chronométrage, ni classement

Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée en cas de besoin

Annulation de la manifestation

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve déduction faite des frais de dossier.

Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériels. L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

Droit à l'image :

Par le simple fait de leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Contact :

Karl Lorient, Président de l'Association Marathon des Graves

Tel : 06 81 30 37 89 / mail : contact@foulesstselvaises.com